

L'Anse-Saint-Jean, le 7 novembre 2011

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Marina Gagné, Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 7 novembre 2011, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :

Madame Gertrude Bouchard
Monsieur Marcellin Tremblay
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Graham Park
Monsieur Denis Girard

Ainsi que Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière.

431-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé et résolu unanimement.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 Octobre
- 4 Lecture et adoption des comptes du mois d'octobre 2011 et des paiements directs
- 5 Renouvellement des petites caisses
- 6 Rapport financier
- 7 Lecture de la correspondance
 - .Appui pour suspension travaux pour révision carte électorale (86 circonscriptions) à l'Assemblée Nationale
 - .Invitation St-Ambroise construction poste Sûreté du Québec
 - .Corporation de gestion de la rivière St-Jean : demande appui afin de réglementer la pêche à l'embouchure de la Rivière St-Jean
 - .Aide financière à La Maison Notre-Dame Du Saguenay (50 \$)
 - .Déjeuner conférence Chambre de Commerce de Charlevoix St-Siméon 24 nov. (25 \$)
 - Corporation des crèches de Noël de Rivière-Éternité : invitation inauguration 3 décembre
 - Formation Rôles et responsabilités des CA (40\$/participant)

8 Administration

- .Vente terrain Pierre Arseneault
- .Vente terrain Richard Caveau
- .Vente terrain Audrey Maltais & Stéphane Ménard
- .Vente terrain Myriam Hamel et Bernard Panaroni

.Mandat Me Ethier, avocat et fiscaliste pour récupération taxes TPS-TVQ
.Desjardins Assurances : dossier Olivier Côté refoulement égout
.Formation obligatoire FQM, code éthique et de déontologie conseil municipal
.Mandat Saucier entente Doris Duchesne, vente terrain + acceptation des honoraires à date : 524,06 \$
.Retour au travail Daniel Corbeil-1^{er} janvier 2012
.Remboursement fonds de roulement 2011 : 11 000 \$
.Adoption règlement 280-11, consolidation dette
.Renouvellement entente 2012, les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard (225 \$/mois)
.Avis de motion règlement 08-265 taux de compensation service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables
.SCFP : Mouvement de main-d'œuvre journaliers extérieurs

9 Travaux publics

.LVM : offre de services professionnels pour étude géotechnique en 2 volets pour l'implantation de bassins aérés en béton et d'une conduite souterraine : 21 773,63 \$ (dossier assainissement des eaux)
.Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc., réparation des chemins Zec (213 039,75 \$) décret Gouv.
.Travaux intervention rue de Villefort (asphaltage + légers dalots)
.Problème égout de Vébron, plan d'intervention avant travaux (Génivar)
.2^e mise en demeure 246, chemin Périgny (René Jacob, Danielle Chamberland)
.Mamrot, demande de changement à la programmation en voirie locale (ajout asphaltge Ptie St-Thomas nord)
.BPR, recommandation paiement Cégerco inc. (92 029,72 \$) réservoir eau potable et traitement des eaux usées (libération 5%)

10 Urbanisme

. Annie Gauvreau, 82, rue Saint-Jean-Baptiste : mise en demeure R. Boudreault pour problème installation septique
.Chiasson, Thomas, Tremblay & Ass. : subdivision ptie 32F, Rang 1 (Jean-Yves Belley)
.CPTAQ, représentation municipale dossier Bianca Dallaire 14 novembre
.Mandat Jean-Guy Tremblay arpenteur pour piquetage terrain parc rue de l'Hermine
.Dossier André Boudreault, rue Gagné, 7 mètres pour 10% fin de parc
.Chiasson Thomas, Tremblay & Ass. : subdivision ptie ot 54 (54-36, ptie rue Elmina Lavoie et 54-37 terrain pour constuire) Val-Anse

11 Service des incendies

.Installation septique caserne
.Caserne, paiement no 1 : Les Constructions Christian Duchesne inc. : 47 063,78 \$

.Autorisation Christian Duchesne acceptation dessins ateliers pour caserne

12 Sécurité publique

.Entente Croix-Rouge Canadienne + paiement contribution (157,36 \$)

.Ajout 3 lampadaires de rues pour 2012 (rue St-Jean-Baptiste entre 342 et 344) (Route 170 entre 183 et 209 : avant la côte) (secteur Mont-Édouard)

13 Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire

.Club de motoneige du Fjord (2 billets financement 40 \$/billet)

.Table Jeunesse 2012 : demande subvention 2 250 \$

.BCP : pour nos assurances, valeur des volumes est de 103 454 \$

.Appui au comité École-Communauté (1 000 \$) année 2012

.ATR, contrat de publicité 2012-2013

.SHQ, approbation budget OMH 2012, déficit municipal : 5681 \$: 10%

.Petite École, nomination 3 conseillers jury prix bénévolat 2011

.Brunch fête bénévoles (environ 400 \$)

14 Varia et questions diverses

✓

✓

✓

✓

15 Période de questions

16 Fermeture de la séance

432-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

433-2011

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2011 soit accepté sans modification.

434-2011

ACCEPTATION DES COMPTES DE OCTOBRE 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2011 au montant de 129 742,41 \$ ainsi que les paiements directs au montant de 19 736,29 \$ tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

435-2011

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un montant de 0,00 \$ pour la petite caisse du bureau municipal et un montant de 0.00 \$ pour la petite caisse du bureau de poste étant donné que celles-ci n'ont eu aucune dépense durant le mois d'octobre 2011.

RAPPORT FINANCIER

La Secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier du mois d'octobre 2011. Les revenus s'élèvent à 150 578,94 \$ et les dépenses à 260 910,50 \$. Ce rapport sera déposé aux archives municipales sous la cote **103-100.1**

La Secrétaire-trésorière dépose aussi auprès des membres du Conseil une conciliation bancaire du compte municipal, tel que suivant :

Solde au compte 1203 au 7 novembre 2011 :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Compte opérations 1203 : | 0,00 \$ |
| MC4 autorisée : | 500 000,00 \$ |
| Montant utilisé : | 76 088,59 \$ |

| | |
|------------------------|---------------|
| Disponibilité de MC4 : | 423 911,41 \$ |
|------------------------|---------------|

| | |
|----------------------------|---------------|
| - Chèques en circulation : | 300,00 \$ |
| - Comptes à payer : | 176 284,38 \$ |

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Disponibilité après conciliation : | 247 027,03 \$ |
|------------------------------------|---------------|

Informations supplémentaires sur solde utilisé :

MC2- Emprunt temporaire pour construction caserne : 250 000 \$

MC5-Emprunt temporaire pour règlement 08-257 : 404 962 \$

MC8 –Emprunt fermé

436-2011

APPUI SUSPENSION TRAVAUX RÉVISION CARTE ÉLECTORALE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Attendu que : La Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);

Attendu que L'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation;

Attendu que le CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;

Attendu que de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voire trois circonscriptions électorales différentes;

Attendu que les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanime et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec;

En conséquence, il est proposé appuyé et résolu unanimement de demander à l'assemblée Nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Nous exigeons de l'Assemblée Nationale : de revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région.

437-2011

CÉRÉMONIE POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que monsieur Claude Boucher maire soit autorisé à assister à la cérémonie de la première pelletée de terre pour la construction du futur poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a eu lieu le 24 octobre dernier à St-Ambroise.

438-2011

APPUI CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE ST-JEAN AFIN DE RÉGLEMENTER ET RESTREINDRE LA PÊCHE À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE ST-JEAN

Attendu que La Corporation de Gestion de la Rivière-St-Jean désire protéger la truite de mer et les saumoneaux et ainsi améliorer la qualité de la pêche sur la rivière, en protégeant une ressource de notre village;

Attendu qu' actuellement, aucune surveillance n'est faite par la ZEC à l'embouchure de la Rivière St-Jean puisque c'est hors ZEC et que plusieurs saumoneaux sont capturés lors de la dévalaison au printemps ainsi que plusieurs géniteurs, ombles de fontaine anadrome (truite de mer), ce qui nuit à la reproduction et à la préservation de l'espèce;

Attendu qu' une consultation publique sera effectuée auprès de la population pour trouver un compromis entre la pêche et la protection des espèces mentionnées;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean appui la Corporation de Gestion de la rivière St-Jean afin qu'elle demande l'accord au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune pour réglementer et restreindre la pêche à l'embouchure de la Rivière St-Jean.

439-2011

AIDE FINANCIÈRE MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de verser 50 \$ à la Maison Notre-Dame du Saguenay comme aide financière.

440-2011

DÉJEUNER CONFÉRENCE CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser monsieur Claude Boucher maire à assister au déjeuner conférence qui aura lieu à St-Siméon, le 24 novembre à 7 h 30 au coût de 25 \$.

441-2011

INVITATION INAUGURATION DES CRÈCHES DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, 3 DÉCEMBRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser monsieur le Maire à assister à l'inauguration de la 23ième exposition internationale de crèches de Noël de Rivière-Éternité qui aura lieu le 3 décembre à Rivière-Éternité.

442-2011

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY LAC-ST-JEAN
FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CA

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser tous les membres du Conseil municipal ainsi que Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière à suivre la formation donnée par le Regroupement des Loisirs et Sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur les rôles et responsabilités des CA au coût de 40 \$/participant. Cette formation est organisée par la Petite École.

443-2011

VENTE TERRAIN PIERRE ARSENEAULT LOTS 58-1-5-9, 57-1-8-5
RANG 1, CANTON DE SAINT-JEAN ET 10-57 CANTON DE DU
CREUX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Pierre Arseneault au montant de 34 826,35 \$ + TPS : 1 741,32 \$ + TVQ : 3 108,25 \$ totalisant 39 675,92 \$ qui désire acquérir un terrain situé sur les lots 58-1-5-9 et 57-1-8-5 dans le Rang 1 du Canton de Saint-Jean et le lot 10-57 dans le Canton de Du Creux et que Monsieur Claude Boucher maire et Madame Marina Gagné secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente devant le notaire Me Claude Boisvert.

444-2011

VENTE TERRAIN 9183-8334 QUÉBEC INC.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de 9183-8334 Québec Inc. représenté par Monsieur Richard Claveau au montant de 20 926,50 \$ + TPS de 1 046,33 \$ + TVQ de 1 867,69 \$ totalisant 23 840,52 \$, qui désire acquérir un terrain situé sur le lot 10-37 dans le Canton de Du Creux et que Monsieur Claude Boucher, maire et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente devant Me Claude Boisvert, notaire.

445-2011

VENTE AUDREY MALTAIS ET STÉPHANE MÉNARD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Madame Audrey Maltais et de Monsieur Stéphane Ménard au montant de 39 277,01 \$ plus la TPS de 1 963,85 \$ et la TVQ de 3 505,47 \$ pour un total de 44 746,33 \$, qui désirent acquérir un terrain situé sur le lot 10-14 dans le Canton de Du Creux et que Monsieur Claude Boucher maire et Madame Marina Gagné secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente devant Me Claude Boisvert, notaire.

446-2011

VENTE MYRIAM HAMEL ET BERNARD PANARONI

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Madame Myriam Hamel et de Monsieur Bernard Panaroni au montant de 22 961,84 \$ + la TPS qui est de 1 148,09 \$ et la TVQ qui est de 2 049,34 \$ pour un total de 26 159,27 \$, qui désirent acquérir un terrain situé sur le lot 10-53 dans le Canton de Du Creux et que Monsieur Claude Boucher maire et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente devant le notaire Me Claude Boisvert.

- Considérant que** la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire obtenir les services de la part de Planitaxe;
- Considérant que** Planitaxe accepte de fournir à la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean les services ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;
- Considérant que** les parties désirent confirmer leur entente par écrit;
- Considérant que** les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les parties conviennent de ce qui suit :

1.0 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

2.01 Services

2.01.1 Planitaxe exécutera pour le compte de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, une analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ, et remettra un rapport détaillé des réclamations de taxes, le cas échéant;

2.01.2 Planitaxe exécutera le mandat confié par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean en toute confidentialité concernant toutes informations tant verbales qu'écrites transmises par ce dernier et de ce fait s'engagera également à ne pas divulguer, pendant toute la durée des présentes et par la suite, tout renseignement, information ou élément concernant les affaires et activités de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

2.01.3 Planitaxe fera la révision de la comptabilité incluant tous les auxiliaires comptables ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*;

2.01.4 Toute transmission aux autorités gouvernementales par Planitaxe sera autorisée par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean préalablement à l'envoi auxdites autorités;

2.01.5 Planitaxe assurera son soutien à toute vérification des autorités fiscales concernant tous montants réclamés pour le compte de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

2.01.6 Le présent mandat couvre toutes les années financières admissibles aux réclamations en vertu des dispositions législatives et fiscales;

2.01.7 Planitaxe représentera et agira au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour toutes réclamations soumises auprès des autorités fiscales;

2.01.8 La Municipalité de L'Anse-Saint-Jean fournira toutes informations nécessaires afin de permettre à Planitaxe de compléter son mandat.

2.02 Honoraires

2.02.1 En considération de la fourniture des services, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean versera à Planitaxe pour le travail exécuté une commission équivalente à trente-cinq pour cent (35 %), calculés en

fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;

2.02.2 Lesdits honoraires ne deviendront exigibles que lorsque les remboursements, notes de crédit ou compensations auront été accordées à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean par les autorités fiscales;

2.02.3 Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés et accordés, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean n'aura aucun frais ou déboursés à payer en faveur de Planitaxe;

2.02.4 Planitaxe s'engage à défendre les intérêts de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean relativement à tous montants réclamés auprès des autorités fiscales. Advenant qu'un montant réclamé et payé soit recotisé de nouveau, Planitaxe fera les représentations nécessaires auprès desdites autorités afin de négocier une entente. Advenant que lesdites sommes doivent être remboursées, Planitaxe s'engage à rembourser tous honoraires payés par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean relativement à ces dernières sommes.

2.03 Délai de fourniture des services

Le délai de fourniture des services par Planitaxe pour le compte de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean est celui convenu entre les parties ultérieurement à la signature du présent contrat.

2.04 Adresse physique de facturation

Toute facture de Planitaxe est envoyée à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à l'adresse physique communiquée par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à Planitaxe après la signature du présent contrat.

2.05 Termes et conditions de paiement

Le prix est payable par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à Planitaxe selon les termes et conditions de paiement indiqués à l'article 2.02.

2.06 Entrée en vigueur du contrat

Monsieur Claude Boucher, maire et Madame Marina Gagné secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

448-2011

DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES, DOSSIER OLIVIER CÔTÉ, 253, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, REFOULEMENT D'ÉGOUT

Étant donné que Desjardins Assurances générales lors de leur enquête pour le refoulement d'égout du 253, rue Saint-Jean-Baptiste (Olivier Côté) a démontré l'engagement de responsabilité de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de transmettre à notre assureur la dite correspondance dans laquelle Desjardins Assurances générales nous avise que la Municipalité est tenu de leur verser le remboursement de 3 364,59 \$ plus 300 \$ de remboursement de franchise au propriétaire du 253, rue Saint-Jean-Baptiste.

449-2011

FORMATION OBLIGATOIRE FQM, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'inscrire tous les membres du Conseil à la formation obligatoire donnée par la FQM concernant le code d'éthique et de déontologie pour le conseil municipal. La Directrice verra à communiquer avec la FQM pour établir la date de la dite formation et qui sera ensuite communiquée au conseil municipal.

450-2011

MANDAT LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD POUR
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 9138-6847 QUÉBEC INC. (DORIS
DUCHESNE) PLUS PAIEMENT FACTURE HONORAIRES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de donner le mandat à Me Gaston Saucier de mettre fin à l'entente avec le Cie 9138-6847 Québec Inc. (Doris Duchesne) relativement à la vente des terrains dans le secteur du Mont-Édouard. Il est aussi proposé par la présente de payer la facture intérimaire au montant de 524,06 \$ relativement à ce dossier.

451-2011

DANIEL CORBEIL, RETOUR AU TRAVAIL LE 1^{ER} JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le retour au travail de Monsieur Daniel Corbeil Secrétaire-trésorier et Directeur général en date du 1^{er} janvier 2012 mettant ainsi fin au congé sans solde de celui-ci qui était de un an et qui avait commencé le 9 janvier 2011.

452-2011

MARINA GAGNÉ, POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE 1^{ER} JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, Madame Marina Gagné reprendra son poste de secrétaire-trésorière adjointe et que l'entente intervenue entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et Mme Marina Gagné et signée le 24 novembre 2010 et acceptée à la **résolution 015-2011** et déposée au **Livre des Annexes sous la cote no 171**, fasse dorénavant partie intégrante de la convention collective des Employés de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean du Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 4323 et que les dispositions à l'entente signée le 24 novembre 2010 seront renouvelables jusqu'à la cessation du lien d'emploi ou de suspension de Madame Marina Gagné à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean. La Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à respecter la date d'ancienneté de Madame Marina Gagné qui est le 29-11-1982 ainsi que le traitement (prime de séparation) considérés à l'entente du 24 novembre 2010, lors de la cessation ou de la suspension de travail de Madame Marina Gagné et cela, sans aucun égard de la fonction occupée au sein de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et ce, depuis le 29-11-1982.

Résolution 452-2011 déposée au Livre des Annexes sous la cote no 171.

453-2011

ANNICK BOUDREAU, POSTE DE SECRÉTAIRE-
RÉCEPTIONNISTE/COMMIS COMPTABLE 1^{ER} JANVIER 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que Madame Annick Boudreault reprenne son poste de secrétaire-réceptionniste/commis comptable à partir du 1^{er} janvier 2012.

454-2011

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser la Secrétaire-trésorière à rembourser 11 000 \$ dans le fonds de roulement de la Municipalité, tel que le montant indiqué au budget 2011.

455-2011

ADOPTION RÈGLEMENT 280-11 AYANT POUR OBJET DE CONSOLIDER LA DETTE DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 POUR DÉFICIT ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 766 000 \$ REMBOURSABLE SUR CINQ ANS

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN**

RÈGLEMENT NO 280-11

Ayant pour but de consolider la dette de l'exercice financier 2010 pour déficit et de décréter un emprunt d'un montant de 766 000 \$ remboursable sur cinq ans

-
- Attendu que** dans le cadre de l'exercice financier 2010 de la municipalité, un déficit d'une somme de 766 000 \$ en a résulté;
- Attendu que** le budget 2011 de la municipalité est de plus ou moins de 4 200 000 \$;
- Attendu que** l'importance du déficit est telle qu'il ne peut être reporté sur le budget de l'année financière 2012;
- Attendu que** conformément à l'article 957.4 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1), le conseil municipal désire consolider son déficit par un règlement d'emprunt;
- Attendu que** conformément à l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (L.R.Q. c. chap. D-7), une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter pour combler un déficit;
- Attendu qu'** il est d'intérêt et d'utilité publics que la municipalité procède à l'adoption d'un règlement d'emprunt et fasse un emprunt pour combler le déficit de l'année financière 2010 reporté sur l'exercice financier 2011;
- Attendu qu'** avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil tenue le 3 octobre 2011;
- À ces causes,** il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à consolider et consolide, par le présent règlement, la dette constituée du déficit de l'exercice financier 2010 de la municipalité au montant de 766 000 \$;

ARTICLE 2

Aux fins de consolider le déficit de la municipalité, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 766 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans;

ARTICLE 3

Pour pouvoir aux dépenses engagés relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposée et il sera prélevée chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles

imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

456-2011

RENOUVELLEMENT SERVICES PROFESSIONNELS AVOCATS-MENSUALITÉS 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de renouveler l'entente avec Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. au montant de 225 \$ par mois relativement à l'offre de services faite à la municipalité pour toutes questions de nature juridique.

457-2011

AVIS DE MOTION AMENDEMENT RÈGLEMENT 08-265 AFIN DE MODIFIER LE TAUX DE COMPENSATION DU POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un amendement au règlement 08-265 visant à remplacer les articles 3 et 4 du Règlement 08-265 de manière à modifier le taux de la compensation due pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles.

458-2011

SCFP, MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE JOURNALIERS EXTÉRIEURS

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de considérer la demande du Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 4323 relativement au mouvement de main-d'œuvre des employés cols bleus suite au départ à la retraite de M. Doris Gaudreault.

M. Robin Pelletier remplacera M. Doris Gaudreault
M. Roger Bouchard remplacera M. Robin Pelletier et
M. Stéphane Gaudreault remplacera M. Roger Bouchard

Ce mouvement touchera uniquement l'échelle salariale des dits employés. Les tâches et responsabilités ne seront pas affectées par le dit mouvement.

459-2011

LVM: MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (DOSSIER ASSAINISSEMENT DES EAUX)

Afin de faire avancer notre projet d'assainissement des eaux, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter les services professionnels de LVM (1309, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, G7J 3Y2) pour la réalisation d'une étude géotechnique pour notre projet d'implantation de bassins aérés en béton et d'une conduite souterraine, situés dans la municipalité au coût de 21 773,63 \$ taxes applicables en sus.

Cette dépense fera partie des montants à réclamer lors de notre demande de subvention relativement au dossier d'assainissement des eaux.

460-2011

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC.- DEMANDE D'INCLURE BRIS DE CHEMINS DÉCRET GOUVERNEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de prendre en considération la demande de L'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean Inc. pour des travaux qui seraient à réaliser sur les chemins de la Zec qui ont été brisés sur 23 kilomètres, lors des pluies diluviennes du 29 août dernier. Les coûts estimés par Éric Côté Sable et Gravier inc. pour réparer les chemins de la Zec s'élèvent à 187 000 \$

plus taxes. Cette estimation sera transmise au Gouvernement du Québec pour étude dans le décret.

461-2011

TRAVAUX D'INTERVENTION RUE DE VILLEFORT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de procéder à l'asphaltage de la rue de Villefort et de poser des dalots afin de corriger certains problèmes d'écoulement d'eau. Le coût d'asphaltage de la rue de Villefort fera partie de la taxe d'essence à la consommation (TECQ), programmation en voirie locale 2011 (100 000\$).

462-2011

PROBLÈME ÉGOUT RUE DE VÉBRON, PLAN D'INTERVENTION AVANT TRAVAUX, GÉNIVAR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater Génivar à réaliser un plan d'intervention avant de réaliser les travaux concernant le problème d'installation septique (égout) des 19 propriétaires concernés qui ont domicile sur la rue de Vébron. Les coûts demandés par Génivar pour réaliser ce mandat seront facturés à tous les propriétaires concernés par le problème.

463-2011

2^{ÈME} MISE EN DEMEURE DE RENÉ JACOB ET DANIELLE CHAMBERLAND, 246, CHEMIN PÉRIGNY

Après avoir pris connaissance de la 2^{ème} mise en demeure de M. René Jacob et de Mme Danielle Chamberland relativement aux dommages causés à leur propriété lors des pluies diluviennes du 29 août dernier, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de transmettre cette mise en demeure à nos assurances.

464-2011

DEMANDE DE CHANGEMENT À LA PROGRAMMATION EN VOIRIE LOCALE. TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2010-2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que lors de la reddition de compte dans le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013, plus particulièrement à la programmation en voirie locale pour l'année 2011, on devra ajouter « *Asphaltage d'une partie du Chemin Saint-Thomas nord* ». La dite résolution sera acheminée au Mamrot pour les informer de notre modification apportée à la programmation autorisée.

465-2011

BPR : DOSSIER RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES-SECTEUR MONT-ÉDOUARD PROGRAMME FIMR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation de paiement de BPR, à l'entrepreneur Cégerco inc., au montant de 96 027,72 \$, toute taxes incluses, concernant le décompte progressif no 7 final pour la libération de la moitié de la retenue au contrat, soit 5%, suite à la réception provisoire des travaux réalisés au réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Édouard. L'acquittement de l'autre moitié de la retenue sera remis dans les trente (30) jours qui suivront la réception définitive des travaux.

Il est également proposé que la Directrice transfère 96 027,72 \$ de la marge de crédit no 5 (règlement 08-257, assainissement des eaux réservoir Mont-Édouard) dans le compte 1203 EOP.

466-2011

MISE EN DEMEURE ANNIE GAUVREAU, 82 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE-PROBLÈME INSTALLATION SEPTIQUE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de transmettre à nos assurances, la mise en demeure adressée à M. Réjean Boudreault, inspecteur, de la part de Mme Annie Gauvreau, 82, rue Saint-Jean-Baptiste concernant un problème à l'installation de sa fosse septique et qui lui a causé des dommages de 20 000 \$.

467-2011

JEAN-GUY TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 32F, RANG 1, CANTON DE SAINT-JEAN

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la subdivision tel que soumise par Jean-Guy Tremblay, arpenteur géomètre, d'une partie du lot 32F, rang 1 au cadastre officiel du Canton de Saint-Jean, préparé pour le compte de M. Jean-Yves Belley, créant le lot 32F-2, rang 1, Canton de Saint-Jean afin d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère des ressources naturelles du Québec.

468-2011

REPRÉSENTATION MUNICIPALE CPTAQ, BIANCA DALLAIRE, 4A, RUE DALLAIRE

Afin de donner suite à la demande de Mme Bianca Dallaire, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que monsieur le Maire fasse les représentations nécessaires lors de la rencontre à la CPTAQ dans le dossier de Mme Bianca Dallaire du 4A, rue Dallaire et qui se tiendra à Alma le 14 novembre 2011.

469-2011

MANDAT ARPENTEUR POUR PIQUETAGE TERRAIN MUNICIPAL, RUE DE L'HERMINE (PARC)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater M. Jean-Guy Tremblay, arpenteur-géomètre de Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés à procéder au piquetage du terrain appartenant à la municipalité dans la rue de l'Hermine et qui est réservé pour fin de parc. Le coût des honoraires sera de 550 \$ plus les taxes.

470-2011

DÉVELOPPEMENT ANDRÉ BOUDREAU RUE GAGNÉ, 10% FIN DE PARC

Relativement au dossier du Développement réalisé par M. André Boudreault dans la rue Gagné et plus précisément du 10% pour fin de parc, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que M. André Boudreault, 23, rue Gagné fasse une cession à la municipalité d'un terrain de 7 mètres de largeur (représentant 10% pour fin de parc). Le terrain cédé est situé entre la ligne du lot 28B-10, rang 2, Canton de Saint-Jean, propriété de M. Alain Laberge et le terrain de M. André Boudreault qui est situé sur une Partie du lot 28B dans le rang 2, Canton de Saint-Jean. De plus, M. André Boudreault devra céder à la municipalité une superficie de 57,3 mètres sur une Partie du lot 29A-25 dans le Rang 2, Canton de Saint-Jean, soit pour la piste cyclable.

Il est également proposé que Monsieur Claude Boucher, maire et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la transaction devant Me Claude Boisvert, notaire.

471-2011

JEAN-GUY TREMBLAY ARPENTEUR GÉOMÈTRE, SUBDIVISION PTIE DU LOT 54, RANG 1, CANTON DE SAINT-JEAN, DÉVELOPPEMENTS VAL-ANSE INC.

Afin de permettre le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère des ressources naturelles du Québec, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la subdivision d'une partie du lot 54, rang 1 au cadastre officiel du canton de Saint-Jean, préparé par Jean-Guy Tremblay, arpenteur-géomètre, pour le compte des Développements Val-Anse inc. (Jean-Marie Tremblay) et créant les lots 54-36 et 54-37, Rang 1, Canton de Saint-Jean.

472-2011
INSTALLATION SEPTIQUE CASERNE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la soumission de Éric Côté Sable et Gravier inc. pour l'installation septique à la caserne située sur la rue Saint-Jean-Baptiste au coût de 3 300 \$ plus les taxes, soit 3 759,53 \$.

L'autre soumission reçue a été celle de Excavation Gagné au montant de 3 449,90 \$ plus les taxes, soit 3 930,30 \$.

L'Entrepreneur Jacquelin Lavoie n'a pas soumis d'offre.

473-2011
PAIEMENT NO 1 CASERNE, LES CONSTRUCTIONS CHRISTIAN DUCHESNE INC.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement no 1 à Les Constructions Christian Duchesne inc. au montant de 47 063,78 \$ pour la construction et l'aménagement de notre nouvelle caserne incendie.

Le montant sera pris dans la marge de crédit no MC2 : emprunt temporaire pour construction caserne, autorisant ainsi la Secrétaire-trésorière Marina Gagné à transférer le montant nécessaire au dit paiement dans le compte opérations de la municipalité.

474-2011
AUTORISATION CHRISTIAN DUCHESNE ACCEPTATION DES DESSINS D'ATELIERS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater M. Christian Duchesne Des Constructions Christian Duchesne Inc., à accepter les dessins d'ateliers (électricité, plomberie, chauffage, etc.) qui sont nécessaires pour la construction de la caserne.

475-2011
ENTENTE CROIX-ROUGE CANADIENNE ET PAIEMENT CONTRIBUTION 2011

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Monsieur le maire Claude Boucher et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière à signer le renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Il est aussi proposé d'autoriser le paiement de notre contribution 2011 qui est de 157,36 \$ représentant ainsi un coût de 0,14\$/habitant pour une population de 1 124.

476-2011
INSTALLATION DE LAMPADAIRES DE RUES ANNÉE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'ajouter trois (3) lampadaires de rues en **2012**, qui sera pris à même le budget et qui seront installés aux endroits suivants :

- Rue Saint-Jean-Baptiste, entre les numéros civiques 342 et 344;
- Route 170, entre les numéros civiques 183 et 209, près de la sortie de la piste de motoneige;
- Et une dernière dans le secteur du Mont-Édouard qui sera à déterminer.

477-2011
CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser l'achat de deux (2) billets au montant de 40 \$/billet, au Club de Motoneige du Fjord pour leur activité bénéfice qui a eu lieu le 22 octobre dernier.

478-2011
TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DU BAS-SAGUENAY,
DEMANDE DE SUBVENTION 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la demande de subvention pour l'année 2012 au montant de 2 250 \$ de la Table de concertation jeunesse soit déposée pour étude dans le budget de 2012.

479-2012
BCP, DÉPÔT DE VOLUMES ET AUTRES BIENS CULTURELS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que pour la couverture de nos assurances, la valeur à neuf estimée pour 2011 de dépôt de volumes et autres biens culturels déposés par la BCP à la bibliothèque municipale est de l'ordre de 103 454 \$.

480-2011
COMITÉ ÉCOLE-COMMUNAUTÉ, DEMANDE DE SUBVENTION 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la demande de subvention pour l'année 2012 au montant de 1 000 \$ du Comité École-Communauté soit déposée pour étude dans le budget 2012.

481-2011
GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL 2012-2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de participer financièrement à 50% avec le Comité touristique de L'Anse-Saint-Jean à l'achat de publicité dans le guide touristique officiel 2012-2013 et dont la publicité choisie est 1 page centrale au coût de 5 535 \$ plus les taxes.

482-2011
SHQ-APPROBATION BUDGET OMH DE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le budget de l'Office municipal d'Habitation de L'Anse-Saint-Jean pour l'année 2012 et tel que soumis par la Société d'Habitation du Québec :

| | |
|----------------------|------------|
| Total des revenus : | 64 039 \$ |
| Total des dépenses : | 120 852 \$ |
| Déficit à répartir : | 56 813 \$ |
| SHQ, 90% : | 51 132 \$ |
| Municipalité, 10% : | 5 681 \$ |

La partie du déficit assumée par la Municipalité représentant 10% devra être versée à l'Office municipal d'habitation de L'Anse-Saint-Jean en janvier 2012.

483-2011
NOMINATION JURY PRIX DU BÉNÉVOLAT 2011, PETITE ÉCOLE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que Madame Gertrude Bouchard, Messieurs Marcellin Tremblay et Graham Park soient les trois (3) conseillers qui siégeront sur le Comité du jury pour déterminer le prix du bénévolat 2011 dont l'activité est organisée par la Petite École. Il est aussi résolu que M. Yvan Côté soit nommé comme remplaçant si un(e) des conseillers nommés devait être absent.

484-2011

PARTICIPATION FINANCIÈRE FÊTE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un budget entre 450 \$ et 500 \$ maximum pour le brunch organisé par la Petite École pour la Fête des bénévoles afin de souligner et de les remercier pour tout le travail bénévole qu'ils font auprès de notre communauté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées regardaient les sujets suivants : Règlement sur la consolidation de la dette, asphaltage de la rue Saint-Jean-Baptiste vers le quai ainsi que la rue de Villefort et une autre qui s'adressait particulièrement à la Société de Développement.

485-2011

FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance est proposée à 20 h 00 approuvé.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce septième jour de novembre de l'An 2011.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

« Je, Claude Boucher, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Claude Boucher, maire